

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Absents : 3

Date de la convocation

13 décembre 2018

Date d'affichage

20 décembre 2018

Exécutoire

20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MEUNIER.

Présents : CAILLE Anthony - CHALAND Claudine - DARTIS Nicolas - GACHET Anthony – MEUNIER Luc - SCROFANI François - TORRES Rémi - VACHET Patrick

Absents : BELLEMIN Franck – PROVENT Marlène – REGOTTAZ Française

Pouvoirs : PROVENT Marlène donne pouvoir à MEUNIER Luc – REGOTTAZ Française donne pouvoir à DARTIS Nicolas

Secrétaire de séance : GACHET Anthony

1 – Objet : Convention avec le CDG73 pour l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

M. le Maire indique qu'il est possible de d'adhérer à un médiateur en cas de litige avec les agents de la commune grâce au centre de gestion 73 (CDG73). Cela permet le règlement du litige de manière plus rapide et apaisée et également moins coûteuse.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le CDG73 jusqu'au 18 novembre 2020.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG73.

2 – Objet : Convention de fonctionnement du service commun de protection des données

M. le Maire indique qu'il convient de répondre aux nouvelles obligations réglementaires des collectivités et de leur responsabilité de traitement en matière de traitement de données.

Il explique que la communauté d'agglomération s'est engagée dans la mise en place d'un service commun dédié à cette nouvelle situation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Décide d'accepter la convention de fonctionnement du service commun de protection des données.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement du service commun de protection des données et les actes affiliés

3 – Objet : Utilisation des chemins ruraux et chemins d'exploitation de la commune dans le cadre de l'exploitation forestière.

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il est avéré que l'exploitation forestière est une des causes de dégradation des voies communales.

Il précise que pour prévenir les dégradations éventuelles, d'assurer les conditions d'une remise en état de ces voies, et d'éviter que les dégradations anormales rendent la voirie communale inutilisable, il est nécessaire d'organiser une surveillance et des conditions d'utilisation de ce réseau.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté de réglementation de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation de la commune dans le cadre de l'exploitation forestière.
- Décide d'approuver l'instauration de principe d'une contribution spéciale imposée aux responsables des délégations apportées aux chemins ruraux.

4 – Objet : Révision des baux communaux 2019

Monsieur Le Maire rappelle que les tarifs des baux appliqués sur la commune sont basés sur la 4^{ème} catégorie « terres médiocres » de l'arrêté préfectoral.

Il informe les conseillers municipaux que l'arrêté préfectoral DDT/SPADR n°2018-1205 en fixe les valeurs minima et maxima respectivement à 11€68 et 35€00 l'hectare.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le tarif des baux communaux à 15€00 l'hectare pour l'année 2019.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer ce tarif.

A noter que Monsieur CAILLE Anthony n'a pas pris part au vote de cette délibération.

5 – Objet : Décision modificative n°1

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un rectificatif est à apporter au niveau du budget communal 2018.

De ce fait, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal les mouvements de crédits suivants :

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
60611/011 : Eau et assainissement	0.00	300.00	0.00	0.00
611/011 : Contrat prestation de service	0.00	1 500.00	0.00	0.00
6067/011 : Fourniture scolaire	0.00	300.00	0.00	0.00
61551/011 : Entretien matériel roulant	0.00	100.00	0.00	0.00
60632/011 Fourniture petit équipement	0.00	200.00	0.00	0.00
6161/011 : Assurance multirisques	0.00	600.00	0.00	0.00
Total 011 : Charges à caractère général	0.00	3000.00	0.00	0.00
6558/65 : Autres dépenses obligatoires	2 000.00	0.00	0.00	0.00
Total 65 : Autres charges de gestion courante	2 000.00	0.00	0.00	0.00
023 : Virement section investissement	1 000.00	0.00	0.00	0.00
Total 023 : Virement à la section d'investissement	1 000.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 000.00	3 000.00	0.00	0.00
Investissement				
021 : Virement de la section fonctionnement	0.00	0.00	1 000.00	0.00
Total 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	1 000.00	0.00
2315/23 : Immos en cours-installation technique	1 000.00	0.00	0.00	0.00
Total 23 : Immobilisations en cours	1 000.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00
Total général	0.00		0.00	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les rectifications proposées.

La séance est levée à 20 h 30

Le secrétaire de séance,
GACHET Anthony

Le Maire,
MEUNIER Luc